



# Comment s'inscrire dans un programme immobilier de la SICAP SA ?

Les clients peuvent effectuer leur inscription en ligne en suivant les étapes ci-après :

## Etape 1 : Accès à la plateforme

Le client accède à la plateforme via notre site et clique sur l'onglet "**Inscription en ligne**".

## Etape 2 : Renseignement du formulaire d'inscription

Le client renseigne l'ensemble des informations demandées et joint les pièces justificatives nécessaires.

## Etape 3 : Choix du programme immobilier

Une fois le formulaire rempli, le client sélectionne le programme souhaité, puis choisit la superficie désirée, accepte les conditions de souscription et valide les informations fournies.

## Etape 4 : Paiement des frais de dossier

Le client effectue le paiement **des frais de dossier d'un montant de 100 000 FCFA** via les moyens de paiement disponibles sur la plateforme.

Veuillez noter que les frais de dossier sont remboursables en cas de désistement ou d'abandon de la procédure.

## Etape 5 : Confirmation du paiement

Une fois le paiement effectué, le client envoie un email ou un SMS de confirmation de paiement.

## Etape 6: Enregistrement de l'inscription

Une fois le paiement confirmé, l'inscription est prise en compte. Le client reçoit un e-mail ou un SMS de confirmation de son inscription, ainsi que le lien d'accès à son espace client.

## Etape 7 : Réception de documents

Les documents téléchargeables relatifs à la souscription (reçu des frais de dossier, attestation d'inscription ...) sont disponibles dans l'espace du client.

## Etape 8 : Paiement des frais de réservation

Le paiement des frais de réservation doit être effectué dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après la souscription, en suivant les instructions décrites sur la page de l'espace client, accessible via le lien unique reçu par e-mail ou par SMS.

Le non-paiement des frais de réservation dans le délai imparti peut entraîner l'application de pénalités ou de retenues sur le remboursement des frais de dossier, conformément aux conditions de souscription.

**NB : Après le paiement des frais de réservation, le solde du montant de la parcelle est payable par échéances mensuelles sur une période de vingt-quatre (24) mois.**